

Les acquis du GTE depuis 1963

1963 :

Obtention du droit aux allocations familiales

1964 :

Signature d'un contrat groupe santé avec la strasbourgeoise

1970 :

Extension du régime genevois d'allocations familiales aux frontaliers résidant hors de la zone des 10 kms

1973 :

Signature de la convention franco-genevoise de rétrocession des impôts (fonds frontaliers)

1976 :

Représentation du GTE au Comité régional franco-genevois

1976 :

Entrée en vigueur de la convention franco-suisse de sécurité sociale (droit AI et AVS)

1977 :

Affiliation à la caisse suisse pour le chômage partiel

1978 :

Droit à une allocation différentielle avec les caisses d'allocations familiales françaises

1980 :

Droit d'affiliation à l'assurance personnelle de la sécurité sociale française avec tarif frontalier

1982 :

Amélioration des conditions de renouvellement de la carte de travail après 10 ans d'ancienneté

1982 :

Procédure d'équivalence entre le CAP (français) et le CFC (suisse)

1984 :

Assouplissement du contrôle des changes et avoirs autorisés sur un compte suisse

1985 :

Convention avec l'hôpital cantonal de Genève pour les soins en urgence dans la zone frontalière. Modification de la tarification de l'hôpital en faveur des frontaliers

1985 :

Création du service juridique du GTE

1985 :

Création de la SOFRONTA : société de caution mutuelle en partenariat avec la Banque populaire des Alpes

1985 :

Dépôt d'un mémoire clarifiant le statut du frontalier auprès des cantons de Vaud, Valais, Genève

1987 :

Versement de prestations familiales françaises lorsque le père ne perçoit plus de prestations de Genève

1991 :

Suppression du contrôle des changes

1991 :

Priorité donnée au remplacement des chômeurs frontaliers sans emploi

1992 :

Le frontalier licencié bénéficie d'une année pour renouveler son permis de travail à Genève (sous condition de 5 ans d'ancienneté)

1993 :

Versement par la France d'une allocation pour jeune enfant à taux plein pour les frontaliers

1998 :

Création du service social au GTE

1999 :

Condamnation du gouvernement français en cour de justice européenne dans le dossier CSG /CRDS

2001 :

Suppression de l'abattement de 25 % sur le salaire des travailleurs frontaliers pour le calcul de l'indemnisation chômage en France

2002 :

Libre choix en matière d'assurance maladie pour 7 ans après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux

2004 :

Prise en charge des soins en Suisse pour les frontaliers assurés CMU pour tous types de soins en dehors des soins programmés

2006 :

Maintien de l'assurance privée jusqu'en 2014

2007 :

Participation du GTE à la commission consultative pour les usagers de l'impôt à la source à Genève

2008 :

Amélioration du calcul de la retraite française des frontaliers

2010 :

Mise en place d'un service fiscal pour la déclaration des frais réels à Genève dans le cadre de l'imposition à la source.